

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 21 mars 2018

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96 Nombre de présents : 69 Nombre de votants : 79

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCO, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS: Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Lucien PRAT (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à M. Pierre MUCHADA), Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSE, Jeanne LUGA, François MATEOS (départ à 18h45), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Geneviève GUICHEMERRE, Christine LABORDE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à M. Didier REY).

SECRETAIRES DE SEANCE: Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

## RAPPORT N° 11 : <u>ELECTION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU</u> BUREAU

Rapporteur : M. le Président

Conformément à l'article L. 5211 du CGCT, le Bureau d'un EPCI est composé :

- du Président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-Présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

Le nombre de vice-Présidents et conseillers communautaire délégués de la communauté de communes de Lacq-Orthez ayant été porté à 23 (15 vice-Présidents et 8 conseillers communautaires délégués), il convient maintenant de procéder à l'élection de 2 nouveaux conseillers communautaires délégués dans les mêmes formes que pour l'élection du Président et des vice-présidents.

Les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8, L.2122-5 et L. 2122-6 du code général des collectivités territoriales précisent les conditions d'élection des vice-présidents. Les principales dispositions sont :

- Le conseil élit les membres du bureau, au scrutin secret et à la majorité absolue.
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent pour le poste de 7ème conseiller communautaire :

- Emmanuel HANON,
- Luis Miguel CONEJERO.

Se présentent pour le poste de 8ème conseiller communautaire :

- Céline LEMBEZAT,
- Marie-Hélène MAREST,
- Luis Miguel CONEJERO.

Monsieur le Président invite le conseil à procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> conseiller communautaire.

Chaque conseiller communautaire, après appel de son nom, a remis, pour l'élection de chaque conseiller, son bulletin de vote fermé sur papier uniforme fourni par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Les résultats du premier tour de scrutin pour l'élection du 7<sup>ème</sup> conseiller communautaire sont les suivants :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés): 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 10
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]: 69

#### Voix obtenues:

- M. Emmanuel HANON: 63 - M. Luis Miguel CONEJERO: 6

Les résultats du premier tour de scrutin pour l'élection du  $8^{\text{ème}}$  conseiller communautaire sont les suivants :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 9
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]: 70

#### Voix obtenues:

Céline LEMBEZAT : 51
 Marie-Hélène MAREST : 14
 Luis Miguel CONEJERO : 5

Ont été élus à la majorité absolue dès le 1er tour pour le poste de :

- 7<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué: M. Emmanuel HANON,
- 8ème conseiller communautaire délégué: Mme Céline LEMBEZAT.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



SIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/03/2018